



CIRCULAIRE N° 2415 /MEFB/DGD/ DU 31 JUIL 2026

(Diffusion Générale)

Objet : Aménagement de la procédure d'établissement des déclarations de réajustement du droit unique de sortie (DUS)

Réf. : Circulaire n°1260 du 23 février 2005
Circulaire n°1266 du 29 avril 2005

En vue d'assurer une vérification efficace des déclarations de réajustement du Droit Unique de Sortie (DUS) et de garantir les intérêts du Trésor Public, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers, que les déclarations de régularisation du DUS après exportation du café et du cacao sont dorénavant établies dans les bureaux où les écarts de poids ont été constatés.

J'attache du prix au strict respect de la présente et toutes les difficultés d'application me seront signalées.

Ampliations :

- MEFB/Cab ;
- CGECI ;
- UGECI ;
- FINSCI ;
- GUCE-CI ;
- OCOD ;
- Chambre de Cce & d'Industrie CI ;
- PAA ;
- PASP ;
- Synd. des Transitaires de CI ;
- Synd. Nat. des Transitaires de CI ;
- Toutes Directions Douanes.



Général DA Pierre A.

Commandeur de l'Ordre National